

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-46

AMENAGEMENT DU TROISIEME ETAGE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES A MONTAUBAN DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'exercice 2005, le Conseil Général a décidé d'aménager le troisième étage de la pépinière d'entreprises (336 m2) destiné à accueillir de nouvelles entreprises.

Les caractéristiques principales du marché de travaux sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert.
- Marché de travaux décomposé en lots :

Lot 1 : gros oeuvre

Lot 2 : plâtrerie, cloisons et isolations

Lot 3 : menuiseries métalliques

Lot 4 : menuiseries bois

Lot 5 : électricité et courants faibles

Lot 6 : chauffage rafraîchissement – plomberie sanitaire – ventilation

Lot 7 : revêtement de sol collé

Lot 8 : peintures.

- Durée des travaux : 5 mois.

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le ou les marchés sont les suivants :

- Délais d'exécution.....3
- Prix.....2

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 septembre 2005, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission réunie le 10 octobre 2005 a décidé d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

- œ Lot 1 : ETC, 34 655.38 €HT
- œ Lot 2 : DESCOULS, 33 713.04 €HT
- œ Lot 3 : TGM, 13 964.24 €HT
- œ Lot 4 : Ebénisterie de Villenouvelle, 33 935 €HT
- œ Lot 5 : Lumière et Force, 38 984.75 €HT
- œ Lot 6 : Quercy Confort, 46 364.98 €HT
- œ Lot 7 : Sol Français, 16 171.23 €HT (option incluse)
- œ Lot 8 : VEDEILHE, 12 407.25 €HT

Soit un total de 230 195.87 €HT.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

. les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises sus-citées pour l'aménagement du troisième étage de la pépinière d'entreprises à Montauban ;

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-46

**AMENAGEMENT DU TROISIEME ETAGE
DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES A MONTAUBAN
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer :

. les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes pour l'aménagement du troisième étage de la pépinière d'entreprises à Montauban :

- Lot 1 - gros œuvre : ETC, 34 655.38 €HT
- Lot 2 - plâtrerie, cloisons et isolation : DESCOULS, 33 713.04 €HT
- Lot 3 - menuiseries métalliques :TGM, 13 964.24 €HT
- Lot 4 - menuiseries bois : ébénisterie de Villenouvelle, 33 935 €HT
- Lot 5 - électricité et courants faibles : Lumière et Force, 38 984.75 €HT
- Lot 6 - chauffage rafraîchissement – plomberie sanitaire – ventilation - Quercy Confort, 46 364.98 €HT
- Lot 7 - revêtement de sol collé : Sol Français, 16 171.23 €HT
(option incluse)

- Lot 8 - peintures : VEDEILHE, 12 407.25 €HT

- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Pour l'adoption : 10 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1 (François Bonhomme)

Adopté

Le Président,